

Établir une synthèse sur l'état de la sociologie francophone en Afrique, telle est l'ambition du présent ouvrage qui a été dirigé par les sociologues Monique Hirschhorn (Université de Paris Descartes) et Moustapha Tamba (Université de Dakar, Cheikh Anta Diop). Les deux auteurs y reprennent les actes du colloque « *les vocations actuelles de la sociologie* » qui a été organisé à Dakar en avril 2007.¹

Les dix-neuf articles sélectionnés, constituant cette édition, examinent l'émergence de cette discipline en tant qu'enseignement et recherche et les rapports ambigus qu'elle a entretenus, dans le passé, avec l'Etat colonial et, par la suite, avec les Etats nationaux. Sur les onze pays africains ayant fait l'objet des articles retenus dans cette production, il n'y a en dehors de la Tunisie pour le Maghreb que des États subsahariens qui sont représentés.

Cette publication est structurée en trois parties. La première traite de l'évolution de l'enseignement des sciences sociales dans certains des pays cités et ce, à travers le contenu des programmes enseignés, les effectifs des étudiants ou les encadreurs. La deuxième, intitulée « *enjeux actuels de la sociologie* », permet aux quatre contributeurs de revenir sur des questions philosophiques, ou plus exactement épistémologiques des sciences, d'une manière générale, et de la sociologie, en particulier. En posant le statut de la recherche dans les pays africains, ces professionnels se demandent, d'autre part, s'il faudrait faire une distinction entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale. Bien que cette problématique soit relativement ancienne, elle se pose dans les sociétés subsahariennes en termes d'utilité de l'anthropologie et de la sociologie d'aujourd'hui, et ce en opposition à un certain académisme qui a prévalu durant le XXe siècle.

Enfin, la troisième partie met en exergue des recherches faites par des autochtones sur des thématiques qui intéresseraient plus ou moins les populations et les chercheurs locaux, mais aussi, les stratégies et les scénarios mis en œuvre pour produire des savoirs.

Quel(s) rôle(s) pour la sociologie en Afrique ?

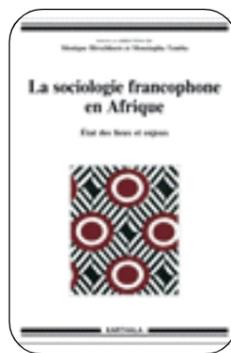
Ahmed Yalaoui

La sociologie francophone en Afrique Etat des lieux et enjeux

par Monique Hirschhorn et Moustapha Tamba (Sous la dir.),
Paris, Editions Karthala, 2010, 373 pages,
ISBN 978-2-8111-0289-0

Naissance de la sociologie en Afrique

En peu de pages, Boubacar Ly livre des informations précieuses sur l'histoire de la sociologie en France et en Afrique, depuis que celle-ci se fut autonomisée dans le cadre d'un enseignement couronné par une licence universitaire. Premier enseignant sociologue Sénégalais à Dakar, Ly faisait partie de la deuxième promotion des sociologues qu'a connue la Sorbonne en 1959. Ainsi, il apprend, explicitement, au lecteur francophone que l'enseignement de cette spécialité a commencé à la Sorbonne en 1958, et implicitement, tout le retard cumulé, comparativement au premier département de sociologie créé dans le monde à Chicago en 1892. Bien que le(s) fondateur(s) de celle-ci soit (soient) d'origine française, elle fut, dans le pays d'Auguste Comte, incapable de rompre le cordon ombilical entre la philosophie et la morale.² Le « bricolage » (*les guillemets de Boubacar Ly*), qui a accompagné l'enseignement de la nouvelle discipline, sans que cela ne soit péjoratif, était initié par les Labrousse, Gurvitch, Aron, Bartoli, Bastide et, par la suite, Duvignaud et Bourdieu. On y trouve, aussi, des indications permettant de retracer le contexte d'alors, telles que les polémiques entre Gurvitch et Lévi-Strauss, Gurvitch et Aron ainsi que le contenu du diplôme de la sociologie qui, en dehors de l'année propédeutique était composée de quatre certificats : sociologie générale, psychologie sociale, économie politique et sociale et, enfin le dernier qui était optionnel, celui de démographie ou d'ethnologie. En



Afrique, la sociologie commençait à être enseignée à partir de la fin des années cinquante du siècle passé : République Démocratique de Congo (1954), Tunisie (après 1956), Côte-d'Ivoire (1978), République Centrafricaine (1981), Burkina Faso (1980), Sénégal (1992), Tchad (2003)... Dans certaines universités africaines, cette discipline s'est vue octroyer le statut de *maturité* en tant que département à partir des années soixante du même siècle; d'autres l'ont acquis, relativement, tard : (République du Congo démocratique 1971, Congo Brazzaville 1973, Côte d'Ivoire 1978, République Centrafricaine 2004...)

Si le sort du département de sociologie du Sénégal, l'un des plus anciens en Afrique, fut la fermeture de 1968 à 1999, soit durant deux décennies, ce ne fut pas là une exception ; ces institutions se distinguaient en effet soit par un état de léthargie et de tâtonnements, soit par la remise en cause de leur existence, comme il a été décrit précédemment. De telles démarches étaient justifiées par des considérations politiques, selon les contextes de chaque pays, ou par des considérations économiques qui postulaient l'absence d'utilité de ce type de savoir.

Colonialisme et sociologie

Pendant la colonisation, l'ethnologie et l'anthropologie furent les deux domaines privilégiés, voire hégémoniques, des sciences sociales, susceptibles de produire un savoir sur la société traditionnelle africaine à des fins pratiques; savoir qui fut contesté, d'ailleurs, par les pouvoirs postcoloniaux et par l'élite de la corporation sociologique. Qu'ils soient des politiques ou des sociologues, ces derniers tout en succédant au pouvoir colonial, suite à la vague des indépendances des années cinquante et soixante du siècle révolu, entretenaient des rapports conflictuels avec le couple ethnologie/anthropologie. Bien que ces relations aient fait l'objet d'une littérature, relativement répandue et connue, nous citerons, ici, deux positions, sans équivoque ; l'une politique et l'autre savante lesquelles, d'ailleurs, se rejoignent.

A titre d'exemple, François Rajaon (université d'Antananarivo), évoque « *le foisonnement des travaux ethnologiques et ethnographiques* » aux XVIIIe et XIXe siècles sur Madagascar et que « *les œuvres relevant des sciences sociales et humaines produites au cours de cette période ont été pour l'essentiel orientées vers la préparation de la colonisation* » François Rajaon, p.131).

Pour étayer ce jugement, ce dernier prête au général Galliéni qui a dirigé Madagascar de 1896 à 1905, l'idée selon laquelle : « *Combiner l'action politique et militaire pour prendre possession du pays ; en même temps entrer en contact intime avec les populations, chercher à connaître leurs tendances, leur état d'esprit et s'efforcer de satisfaire à leurs besoins pour les attacher par la persuasion aux institutions nouvelles.* » (Galliéni, 1908:47, cité par F. Rajaon, p.133).

Dans la même finalité, un réquisitoire politique, acerbe, contre l'ethnologie est développé par le ministre algérien de l'enseignement supérieur et de la recherche lors du XXIVe congrès international de sociologie, tenu à Alger, en 1974. « *Il s'agissait pour elle de fournir les informations sur le mode d'organisation sociale, politique, économique des*

peuples à conquérir ou en cours de conquêtes... elle constitue un système parfait de justification d'un passé révolu, et par là même elle représente un danger scientifique... »³ (Mohamed Seddik Benyahia, p.35).

Le contenu de ces disciplines était considéré comme *colonialiste*, c'est-à-dire supposé préparer les populations autochtones à accepter, d'une manière ou d'une autre, la colonisation au projet duquel elles (disciplines) étaient intégrées en prônant l'état stagnant, voire invariant de ces sociétés. Logiquement, cette dite affirmation ne saurait plus être défendable, depuis l'avènement des Etats nationaux, lesquels auraient pu imprégner leur contenu de la dimension anticoloniale au lieu de remettre en question leur existence.

Dans la même perspective, l'analyse critique de ces disciplines, notamment la sociologie, vis-à-vis des structures d'autorité et de pouvoirs d'alors, constitue un autre paramètre dans le rapport qu'elles entretiendront par la suite, avec l'État national postcolonial.

Des rapports ambigus

Les rapports du savoir social (notamment sociologique) et du politique se caractérisent, effectivement, par plusieurs variables. Pour les appréhender dans leur complexité, trois remarques s'imposent ici.

1. Après la chute du système colonial, rares étaient ceux parmi les politiques et spécialistes africains qui s'opposaient à la tendance générale qui ne voyait dans l'anthropologie et l'ethnologie que des disciplines compromises avec le passé colonialiste.
2. Les pouvoirs publics des pays nouvellement indépendants, ayant succédé aux régimes coloniaux, vont adopter soit une attitude critique vis-à-vis des sciences sociales, en particulier la sociologie, soit une attitude apologétique. Parmi les cas qui s'inscrivent dans la première tendance, citons celui de la République Centrafricaine, notamment avant 1980, où « ... la sociologie et la philosophie étaient considérées comme des savoirs rimant avec opposition, subversion et révolution » (Valetín Nga Ndong, p.38).

Il faut attendre le divorce, en 2004, entre ces deux disciplines, et la mise en place d'un département de sociologie pour que celle-ci puisse s'autoproclamer autonome et connaisse son véritable envol, c'est-à-dire trente-trois ans après la création de l'université de Bangui en 1971, la première dans le pays. En Côte-d'Ivoire, les deux types de savoirs ne sont pas mieux lotis, « la sociologie et la philosophie ont été toujours vues comme des disciplines d'agitation, de désordre, de renversement de régimes » par les décideurs politiques (D. Joachim Agbroffi, p.107).

3. Dans la seconde attitude que l'on qualifie d'apologétique, celle-ci se distingue par une vision socialisante et hégémonique, que l'institution universitaire développait et qui rejoignait, d'autre part, les mêmes préoccupations que celles des pouvoirs politiques, c'est-à-dire l'analyse critique du monde rural, le dualisme des structures, la conception développementaliste et, enfin, la critique du libéralisme qu'il soit économique ou politique (François Rajaoson, p.136). Elle justifie, voire légitime, pour ainsi dire, les décisions prises par les systèmes politiques en place, lesquels se qualifient de socialistes (ou prétendent l'être) en opposition au courant libéral, en particulier.

L'utilitarisme des sciences sociales

Cette logique, explicite et à plusieurs variables, s'accompagne d'un autre discours prônant l'utilité des sciences sociales comme condition *sine qua non* de leur existence et ce, au détriment de leur caractère académique.

On peut citer quelques positions d'hommes politiques africains faisant prévaloir l'utilitarisme de ces savoirs comme une priorité stratégique.

Le président de la Côte-d'Ivoire s'est opposé à l'appellation du département de sociologie, lorsqu'il fut décidé d'en créer un, préférant l'ethnologie. Son prétexte était « *que ce qui est important pour les Ivoiriens et le reste du monde est la connaissance des ethnies, non la révolution de chacune de ces ethnies par une discipline* » (D. Joachim Agbroffi, p.123).

De son côté, le président sénégalais a déclaré ouvertement en 2002 que son pays « *n'avait pas besoin de sociologues et de philosophes* », tout en conseillant aux étudiants de choisir l'étude du droit et des finances au lieu des disciplines qui seraient non rentables pour le pays (Paul Diedhiou, p.145).

Six ans après cette date, un autre responsable politique, en l'occurrence le président algérien, estimait que « *l'avenir est aux sciences exactes et aux technologies, non aux sciences sociales* ».⁴

Généralement, les décideurs politiques privilégient la « rentabilité » à court terme et reprochent le manque de solutions pratiques,⁵ notamment des sciences dites sociales, aux questions de développement.

De leur côté, les sociologues considèrent l'expertise comme un écueil majeur dans le présent et l'avenir de ces sciences et dénoncent le statut de « sociologues de ministère » (Claude Javeau, p.200)

Devant de telles situations sociales, dans la plupart des cas explosives, ces spécialistes négocient des parts de moyens financiers déjà limités et exigent des délais relativement longs pour proposer, à la fin, des solutions tardives à des situations nécessitant, fréquemment, des réponses rapides pour y faire face.

Si « l'utilité sociale » reste à définir, les décideurs, de leur côté, constatent que l'enseignement et la recherche, demeurent les deux secteurs qui emploient le plus dans les pays africains, alors que l'environnement de l'université exige des compétences et des formations spécialisées de haut de niveau. Les flux des étudiants, dans ces disciplines, mettent en exergue, d'autre part, le rapport conflictuel entre l'institution formatrice et les débouchés où il y a un surplus au profit du premier.

Ainsi, dans ces domaines, les différents intervenants parlent, de plus en plus, d'une sociologie professionnelle qui « *devrait être réservée aux métiers* » en opposition à une sociologie académique (Armel Huet, p.238).

Conclusion

Il ne serait pas aisé de mettre en évidence tous les objets abordés dans cette édition. Elle demeure bien fournie en données quantitatives sur la formation théorique de la sociologie dans les pays subsahariens francophones, notamment dans les universités du Cameroun, du Tchad, de la République Centrafricaine, du Congo Brazzaville et du Sénégal. Comme l'on trouve des programmes d'enseignement détaillés, des intitulés de modules ainsi que des éléments les composant, c'est-à-dire les unités de valeur. En conséquence, des chapitres de ce livre sont, aussi, jalonnés, selon les pays, de tableaux sur les effectifs du personnel enseignant, des étudiants et de thématique de thèses soutenues dans les dernières années.

Sans doute, la pratique anthropologique et sociologique est confrontée à des questionnements épistémologiques dans la plupart des pays africains ayant fait, ou non, l'objet de ces contributions. Parmi ces finalités, citons l'ambition d'un universitaire africain pour une anthropologie utile et, en même temps, (re)construite par les africanistes, laquelle paraît une tâche

difficile à réaliser. Celui-ci, et avec une forte conviction, martèle que « *cette anthropologie, si elle ne s'est pas encore parfaitement construite, est au moins en voie de prendre forme* » (Lamine Ndiaye, p. 226).

A cette fin, l'auteur nous incite à chercher les contours de cette configuration, et à préciser le fondement thématique de cette réalité anthropologique négro-africaine pour qu'elle puisse être, un jour, « africanisée ». Tout en énumérant ici les différents thèmes proposés, et susceptibles de constituer le socle cognitif de la science sociale africanisée, il importe de se demander si le contexte qui s'est globalisé permettrait une spécificité africaine ? Des participants à cet ouvrage soumettent à la réflexion un ensemble de pistes ou de paradigmes : *genre, anthropologie de la maladie sida, santé, art, confréries, conflits, religions, mondialisation, participation et démocratisation...*

Cette démarche annonce, prématurément, la tenue d'un colloque à Kinshasa sous le titre « *Désoccidentaliser la sociologie, pour quelle sociologie africaine ?* », programmé par l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF) en novembre 2012, avant d'être reporté pour 2013. Il reprendrait les préoccupations des rencontres antérieures parmi lesquelles celle de Dakar de 2007 dont les actes constituent l'objet de cette publication. Ce titre provocateur *Désoccidentaliser la sociologie* est le titre, aussi, du livre de Laurence Roulleau-Berger publié en 2011.⁶ Augure-t-il quelque chose d'important ? C'est l'un des mérites de cet ouvrage collectif. Enfin, par les données qu'il contient et les questionnements qu'il pose, il sera, sans doute, une référence pour la discipline et la région concernées.

Notes

1. Lors de ce séminaire, organisé les 18-20 avril 2007 à Dakar (Sénégal), par l'Association internationale des sociologies de langue française (AISLF) et les deux universités sénégalaises Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et Gaston Berger de Saint-Louis, les contributeurs, venant de seize pays, ont passé en revue l'état de cette discipline en Afrique à travers plus de quarante communications.
2. Emile Durkheim l'a instituée en tant que discipline autonome en 1895 à Bordeaux ; cette date coïncide avec la parution de son ouvrage *Les règles de la méthode sociologique*.
3. Mohamed Seddik Benyahia, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, *Allocution d'ouverture*, XXIVe Congrès International de sociologie, Alger 25-30 mars, 1974, Office des Publications Universitaires, tome I, p.35.
4. Avant qu'il pondère, en 2009, cette déclaration : « *la nation a toujours besoin des sciences sociales et humaines pour promouvoir la culture et son identité et assurer une dynamique équilibrée* ».
5. Même aux Etats-Unis d'Amérique, le statut de ces sciences n'est pas clairement défini, voir Hubert Blalock, 1973, *Introduction à la recherche scientifique*, Editions Duculot.
6. Laurence Roulleau-Berger, 2011, *Désoccidentaliser la sociologie. L'Europe au miroir de la Chine*, Paris, Editions de l'Aube.

